

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 avril 2015, au local de la salle arrière de l'église à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Jessie Beaulieu
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 Mars
a. 2015.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de février 2015.
4. Dépôt du rapport financier 2014 et des recommandations de la firme comptable.
5. Résolution pour la subvention pour l'entretien du réseau routier du Ministère des Transports.
6. Demande de subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).
7. Majoration des assurances.
8. Demande de subvention au Fonds pour les projets culturels.
9. Demande de subvention PIQM-MADA.
10. Achats pour la voirie.

11. Octroi du contrat de balayage des rues.
12. Octroi du contrat de nivelage.
13. Inscription au congrès de l'ADMQ.
14. Dérogation mineure au rang 4, lot 4 109 192.
15. Octroi du contrat de tonte de pelouse.
16. Avis de motion visant à modifier le règlement 2014-302.
17. Abrogation de la résolution 09-05-6906 (dépôt de pneus).
18. Service incendie.
19. Contrat social FADOQ.
20. Semaine nationale de la santé mentale.
21. Répondant pour Entreprendre ici Lotbinière.
22. Divers :
 - 1) Travaux de l'église : SEAO.
 - 2) Pro-maire.
 - 3) Odeurs.
23. Période de questions.
24. Fermeture de la séance.

15-04-7890

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Monsieur Claude Lachance, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER** l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

15-04-7891

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2015.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2015 tel que déposé.

Adoptée

15-04-7892

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2015.

Les journaux des déboursés numéro 513 au montant de 792.17\$, le numéro 514 au montant de 13 831.21\$, le numéro 515 au montant de 1 091.02\$, le numéro 516 au montant de 8 817.91\$, le numéro 517 au montant de 12 333.14\$ et le journal des salaires au montant de 14 795.67\$ pour le mois de FÉVRIER 2015 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 43 492.81\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 28 février 2015 soit et est déposé.

Adoptée

15-04-7893

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DES RECOMMANDATIONS DE LA FIRME COMPTABLE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014.

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le rapport financier et les recommandations de la firme comptable pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 soient et sont déposés.

Adoptée

15-04-7894

RÉSOLUTION POUR LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DU TRANSPORTS : REDDITION PAERRL.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une Compensation de 13 259 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que

les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe **A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe **B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Mathieu Bibeau, appuyé par Monsieur Claude Lachance, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Dosquet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

15-04-7895

RÉSOLUTION SUR LES PRÉVISIONS DE TRAVAUX EN 2015.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse d'appliquer au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande sera déposée au bureau du député de Lotbinière-Frontenac;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ainsi confirmer les travaux prévus;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE confirmer que la Municipalité de Dosquet prévoit exécuter a troisième couche du traitement de surface pour le rang 1 pour un montant estimé à 51 700,00\$ avant taxes, de la conception du réseau pluvial et du réseau d'égouts pour la rue de la Halte au coût estimé de 220 000.00\$ avec entente de partage de 50% avec le promoteur, aux travaux de rénovation du bâtiment de la caisse populaire qui logera les bureaux de Postes Canada et le bureau municipal pour un montant estimé à 100 000,00\$ et à la réalisation d'un jardin communautaire permettant de mettre de l'avant des actions dans le cadre de la politique MADA-famille pour environ 1000,00\$.

Adoptée

15-04-7896

MAJORATION DES ASSURANCES : ASSURANCE RESPONSABILITÉ.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sur le point de signer un bail avec Postes Canada pour la location d'un local au bâtiment du 2 rue Monseigneur Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire il est nécessaire d'augmenter la responsabilité civile à notre contrat d'assurances à 4 millions, soit 1 millions supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE majorer la responsabilité civile au contrat d'assurances passant de 3 millions à 4 millions au coût de 352,00\$ supplémentaire.

Adoptée

15-04-7897

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS 2015.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse d'appliquer au programme de subvention du fonds de soutien aux projets culturels 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire une demande sera déposée à Madame Marie-France St-Laurent, responsable à la MRC,

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale à déposer une demande auprès du fonds de soutien au projet culturels et QUE la municipalité s'engage à réaliser le projet déposé le cas échéant qu'elle obtienne la subvention et ce avant le 31 mars 2016.

Adoptée

15-04-7898

DEMANDE DE SUBVENTION PIQM-MADA (PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ- MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse d'appliquer au programme d'infrastructures Québec-Municipalité- Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande sera déposée au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ainsi confirmer les travaux prévus;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE confirmer que la Municipalité de Dosquet prévoit installer un accès permanent pour personnes à mobilité réduite dont les aînés ayant de plus grandes difficultés à se déplacer afin d'avoir un accès facilité aux locaux de Postes Canada et du bureau municipal et D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale à déposer une demande de subvention.

Adoptée

15-04-7899

ACHATS POUR LA VOIRIE.

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie a fait la demande de certains achats afin de faciliter ou rendre possible l'exécution de son travail;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat de calcium servant d'abat poussière pour une quantité de 56 sacs au coût de 1428,00\$ avant taxes de Sel Warwick, de jantes pour le véhicule municipal chez Aubin Auto au coût de 188.33\$ et d'une débroussailleuse munie d'autres équipements tels que balai et coupe-haie auprès de Petits moteurs Matex au coût de 665,00\$ avant taxes.

Adoptée

15-04-7900

OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DE RUES.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au nettoyage de ses rues via un balai mécanique avant l'arrivée de l'été;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat du balayage de rues, soit 6.45 km, à Services Donald Charest au montant de 1325,00\$ et d'exiger que ce dernier procède avant le 15 juin 2015.

Adoptée

15-04-7901

OCTROI DU CONTRAT DE NIVELAGE DE RUES.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au nivelage de ses rues avant l'arrivée de l'été;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat du nivelage de rues, à Pavage Lagacé au montant de 99,45\$ de l'heure.

Adoptée

15-04-7902

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est désireuse de participer au congrès de l'ADMQ qui a aura lieu les 18,19 et 20 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale à s'inscrire au congrès de l'ADMQ au coût de 488,00\$ avant taxes.

Adoptée

15-04-7903

DÉROGATION MINEURE RANG4, LOT 4 109 192.

CONSIDÉRANT QUE la superficie exigée pour un lotissement est de 2800 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 109 192, situé au 46 rang 4, désirent diviser celui-ci afin de se construire sur un nouveau lot voisin, mais que le lot existant aurait ainsi 1 790.7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a étudié la demande de dérogation mineure et recommande au conseil municipal de permettre cette dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure au lot 4 109 192 pour la dérogation à 1709.7 mètres carrés telle que recommandée par le CCU.

Adoptée

15-04-7904

OCTROI DU CONTRAT DE TONTE DE PELOUSES.

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de pelouses est venu à terme en 2014;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de tonte de pelouses de la piste cyclable pour 5660,00\$ avant taxes, des autres travaux pour 5330,00\$ avant taxes et d'ajouter la caisse pour 500,00\$ avant taxes et l'église pour 200,00\$ avant taxes aux Entreprises Crolin pour les années 2015-2016 et 2017 et ce avec un gel des tarifs.

Adoptée

15-04-7905

AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2014-302.

Avis de motion est la présente donnée par qu'à une séance ultérieure du conseil municipal il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement 2014-302 concernant l'utilisation permise en zone 13 H/C. Le conseil accorde dispense de lecture.

Adoptée

15-04-7906

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 09-05-6906.

Reportée afin de s'assurer que la compagnie Recyc-Lav en charge de la collecte des gros rebuts assure de façon satisfaisante la tâche.

15-04-7907

SERVICE INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier est désireux d'augmenter l'exécutif du service incendie et qu'il a possibilité de 5 nouveaux employés;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Monsieur Sylvain Grenier, chef pompier, à procéder à l'embauche de 5 nouveaux employés.

Adoptée

15-04-7908

AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 9 février 2009;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'Élaboration du schéma...

Art. 34 : Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, **APPUYÉ** par Madame Jessie Beaulieu, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE** le conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Services de sécurité incendie de la municipalité de Dosquet.

Adoptée

15-04-7909

CONTRAT SOCIAL FADOQ.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Madame Jessie Beaulieu, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE** reconnaître que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes âgées du Québec **ET DE** nous engager à :

- Prévoir l'impact de toutes les décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes âgées, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes âgées.
- Respecter l'intégrité morale et physique des personnes âgées dans toutes nos actions.
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les personnes âgées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société.

- Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes âgées.

Adoptée

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015.

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne : en invitant les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne, en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité et en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, je Yvan Charest, maire de la municipalité de Dosquet, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la ville de Dosquet et invite tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance de la pause pour prendre soin de sa santé mentale.

15-04-7910

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT ENTREPRENDRE ICI LOTBINIÈRE.

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière est la communauté entrepreneuriale de la MRC de Lotbinière qui a pour mission de favoriser le développement du potentiel entrepreneurial en stimulant la culture entrepreneuriale et en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat vers une vision concertée d'une MRC dynamique et innovante;

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière agit à titre de lieu de concertation et de mobilisation afin d'agir positivement sur les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises du territoire de la MRC de Lotbinière ainsi que sur le développement de la culture entrepreneuriale chez les citoyens;

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière est actuellement en année de transition dans le but d'effectuer le bilan de sa planification stratégique 2011-2014 pour ensuite se doter d'un nouveau plan d'action concerté et défini par et pour la MRC de Lotbinière et ses acteurs;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière est un partenaire majeur d'Entreprendre ICI Lotbinière de par sa participation financière (Pacte rural) et par sa constante implication dans la démarche (comité de gestion et réalisation des actions);

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a identifié Entreprendre ICI Lotbinière comme responsable de l'atteinte de l'objectif « Faire de Lotbinière un modèle entrepreneurial au Québec » dans sa planification stratégique 2013-2018;

ATTENDU QU'il est primordial que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière collaborent activement à la réalisation de la mission d'Entreprendre ICI Lotbinière en nommant, notamment, un répondant EIL qui aura pour rôle de relayer l'information à propos de la communauté entrepreneuriale au conseil de la municipalité et à l'Administration municipale, de faire la promotion du développement de la culture entrepreneuriale et agir à titre de personne-ressource pour la communauté entrepreneuriale dans son milieu;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer Madame Suzie Villeneuve, répondante EIL pour la municipalité de Dosquet.

Adoptée

15-04-7911

PRO-MAIRE.

CONSIDÉRANT QUE lors de la nomination du pro-maire en 2013, il a été décidé de procéder à une rotation;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer Monsieur Claude Lachance en tant que pro-maire, en remplacement à Madame Jessie Beaulieu.

Adoptée

DIVERS : 1) Travaux de l'église : SEAO : Présentation du calendrier d'exécution ainsi que des coûts de travaux estimés par l'architecte.

2) Pro-maire : Résolution 15-04-7911.

3) Odeurs : Mise au point sur la situation du composteur et des démarches encourues pour résoudre la problématique.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

- Est-ce que le pavage de la rue Bibeau se fera cet été? Elle est prévue.
- Y aura-t-il de la climatisation dans la salle multifonctionnelle? Non.
- Suivi des coûts de l'église actuellement. Difficile de répondre sans le dossier des dépenses.

15-04-7912

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h48.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale